

PETITE ENFANCE

Etude de prévalence du cytomégalovirus pour les moins de 3 ans

Convention de recherche biomédicale avec le CHU de Limoges

EXPOSE DES MOTIFS

Une étude est menée au niveau national afin d'évaluer la circulation du cytomégalovirus dans la population des enfants de moins de trois ans. Une première étude a démontré que 50 % des enfants en crèche sont porteurs de ce virus. Sans gravité pour l'enfant, il persiste dans l'organisme de manière silencieuse pendant toute la vie. Ce virus est éliminé dans les urines ou la salive permettant ainsi sa diffusion. Chez la femme enceinte contaminée, il est responsable d'infections pour le fœtus. La transmission est effective dans un cas sur trois. Dans 15 % des cas, cela entraîne une surdité ou un retard psychomoteur.

Dans l'optique d'élaborer un vaccin contre cette pathologie, il est nécessaire de définir le taux de portage du virus dans les populations cibles et d'identifier la variété des souches circulantes.

Une étude est menée par le Centre National de Référence des Cytomégalovirus, dépendant de l'Institut de Veille Sanitaire, coordonnée au sein du laboratoire de Virologie du CHU de Limoges.

La mini-crèche Pierre et Marie Curie a été tirée au sort comme 79 équipements sur le territoire métropolitain et d'outre mer afin de participer à cette étude.

Une autorisation sera demandée aux parents lors d'une réunion d'information organisée dès le mois d'octobre 2010.

Cette étude consiste en un prélèvement de salive chez les enfants de moins de trois ans accueillis à la mini-crèche Pierre et Marie Curie. Il sera effectué par le médecin des crèches, à raison d'une fois par mois sur une période d'un an. Les échantillons seront analysés par le laboratoire de recherche du CHU de Limoges.

Le laboratoire de recherche prendra en charge :

- la fourniture du matériel nécessaire au prélèvement de salive,
- le financement du transporteur chargé d'acheminer les prélèvements.

Au vu de ces éléments, je vous demande d'approuver la convention de recherche biomédicale avec le CHU de Limoges relative à l'étude épidémiologique du cytomégalovirus chez les enfants accueillis à la mini crèche Pierre et Marie Curie.

P.J. : convention.

PETITE ENFANCE

Etude de prévalence du cytomegalovirus pour les moins de 3 ans

Convention de recherche biomédicale avec le CHU de Limoges

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.1121-1 à L.1126-11 et R.1121-1 à R.1125-13,

vu la directive européenne 2001/20/CE du 4 avril 2001 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à l'application des bonnes pratiques cliniques dans la conduite des essais cliniques de médicament à usage humain,

vu la loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et son décret d'application n°2006-477 du 26 avril 2006,

considérant que dans l'optique d'élaborer un vaccin contre le cytomegalovirus touchant les enfants de moins de trois ans, une étude est menée au sein du laboratoire de virologie du CHU de Limoges,

considérant que la mini crèche Pierre et Marie Curie a été tirée au sort pour participer à cette étude,

considérant en conséquence qu'il convient de signer une convention de recherche biomédicale avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Limoges,

vu la convention, ci-annexée,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la convention de recherche biomédicale avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Limoges relative à l'étude épidémiologique du cytomegalovirus chez les enfants de moins de trois ans et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que tout avenant y afférant.

RECU EN PREFECTURE

LE 27 SEPTEMBRE 2010

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 SEPTEMBRE 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 24 SEPTEMBRE 2010